

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0672^e** séance
tenue le **16 mars 2026**, à 14 heures
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry
et par visioconférence

PRÉSENCES : la vice-rectrice au communautaire, à l'international et aux Premiers Peuples : Valérie Amiraux ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : Éric Filteau ; la vice-rectrice principale, aux affaires étudiantes et aux études : Pascale Lefrançois ; le vice-recteur à la philanthropie et à l'engagement des diplômés : Michael Pecho ; le vice-recteur à la recherche et à l'innovation : Vincent Poitout ; les doyens et les doyennes : Ahlem Ammar, Frédéric Bouchard, Hugo Ciaburro, Patrick Cossette, Carmela Cucuzzella, Simon de Denus, Carl-Ardy Dubois, Nathalie Fernando, David Francoz, Michel Janosz, Geneviève Saumier ; le directeur de l'École d'optométrie : Jean-François Bouchard ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Stéphanie Gagnon ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Marie-Josée Aubin, Gabriel Benoit, Carl Chartrand-Lefebvre, José Côté, Jean-Jacques De Bruycker, Juliette De Maeyer, Vasile Diaconu, Véronique Dubé, Marc André Éthier, Jean-Sébastien Fallu, Guadalupe Gonzalez Dieguez, Jean-Philippe Gratton, Ahmad Hamdan, Jean-Marie Hanssens, Daniel Jean, Fasal Kanouté, Noura Karazivan, Rodney Knight, Henri Thomas Kramer, Audrey Laplante, Julie Lavoie, Jean Leclair, Pascale Legault, Roger Lippé, Sylvie Mader, Catherine Martel, Stéphane Molotchnikoff, Kalidou Ndiaye, Josette Noël, Alexandre Prat, Sébastien Rioux, Stéphane Roy, Samir Saul, Sébastien Sauvé, Audrey Smargiassi, Gilles Soulez, Alexandre Thibodeau, Jacques Thibodeau, Daniel Thirion, Natacha Trudeau, Olivier Vallerand, Frédéric Yvon, Bilkis Vissandjée, Han Ru Zhou ; les représentants et les représentantes du personnel enseignant : Philippe Besombes, Mathieu Boivin, Godefroy Desrosiers-Lauzon, Laurent Duchastel, Françoise Guay, Najib Lairini, Philippe Lévesque-Groleau, Maxime Rhéaume, Ann Claude Simoneau, Hocine Slimani ; les représentants et les représentantes de la communauté étudiante : Sonia Bachelier, Frédéric Beaudet, Enrique Colindres, Alexis Collette, Saskia Fischer, Yasmeen Lazaar ; les membres indépendants : Jean-Marc Charron, Nicole Trudeau ; un représentant et les représentantes du personnel : Patrick Boivin-Bélanger, Patricia Mailhot, Hélène Richard, Lynne Thuot ; un représentant et les représentantes des cadres et professionnels : Nadia Catellier, Chloée Ferland-Dufresne, Félix Hébert, Nathalie Sargo Andrade ; les observateurs et les observatrices : Virginie Allard-Cameus, Alain Charbonneau, Catherine De Sainte Marie-Villemer, Samuel Girard, Sophie Langlois, Jean-Frédéric Légaré-Tremblay, Nicole Languérand.

ABSENCES : la directrice de l'École Polytechnique : Maud Cohen ; le directeur de HEC Montréal : Federico Pasin ; le représentant de la directrice générale de l'École Polytechnique : Pierre Langlois ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Denis deBlois, David Décary-Héту, Thomas Druetz, Nadia Gargouri, Dyala Hamzah ; un représentant du personnel enseignant : Alain Vallières ; un représentant et une représentante de la communauté étudiante : François Latendresse, Isabelle Ouellette.

PERSONNES EXCUSÉES : une doyenne : Sylvie Dubois ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Jean-François Bissonnette, Delphine Bosson-Rieutort, Patrick Cloos, Ingrid Hall, Diane Lamarre, Anne Marchand, Sabine Mas, Marie-Ève Mathieu, Antonio Nanci, Martin Papillon, Guillaume Sutre, Eugene Syriani ; les représentantes du personnel enseignant : Catherine Duprey, Barah Héon-Morissette ; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : Samuel-Jean Bassetto.

<u>PRÉSIDENT</u> :	Daniel Jutras, recteur
<u>LA PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Alexandre Chabot
<u>CONSEILLÈRE EN GOUVERNANCE</u> :	Judith Semco-Nickner

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Membre nommée par un conseil représentant les étudiants

Saskia Fischer, étudiante, Faculté de l'apprentissage continu

Fins de mandat

Membre nommé par un conseil représentant les étudiants

Bruce Lubin, étudiant, Faculté de l'apprentissage continu

Avis de décès

Faculté de médecine dentaire

Dr Lionel Cudzinowski, professeur agrégé en dentisterie pédiatrique et chargé de clinique,
Département de santé buccale, 14 mars 2026

À l'invitation du recteur, Daniel Jutras, l'Assemblée respecte une minute de silence.

AU-0672-1 **ORDRE DU JOUR**

2026-A0021-0672^e-966

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. Jean Leclair présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2026-A0021-0672^e-966.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0671^e séance intensive tenue le 26 janvier 2026
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance

5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions
7. Mobilité étudiante et accueil des nouveaux professeur(e)s de l'international
8. Calendrier des séances de l'Assemblée pour l'année 2026-2027 :
Recommandation du Comité de l'ordre du jour
9. Prochaine séance : Le 20 avril 2026, à 14 heures
10. Clôture de la séance

AU-0672-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0671^e SÉANCE
INTENSIVE TENUE LE 26 JANVIER 2026**

Guadalupe Gonzalez Dieguez, professeure agrégée à l'Institut d'études religieuses de la Faculté des arts et des sciences (FAS), a constaté des changements dans la rédaction du dernier procès-verbal et demande si l'intelligence artificielle (IA) a été utilisée pour le produire. Le secrétaire général confirme que la rédaction a été assistée par l'IA à titre de test, après validation des enjeux de sécurité auprès d'IVADO et de l'équipe des technologies de l'information.

Roger Lippé, professeur titulaire au Département de pathologie et biologie cellulaire de la Faculté de médecine, suggère que l'Assemblée déclare l'utilisation de l'IA dans ses procès-verbaux, ce à quoi le secrétaire général acquiesce.

Françoise Guay, chargée de cours au Département de sociologie de la FAS, signale une coquille en page 22, alors que le mot « revoir » doit remplacer le mot « recevoir ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0671^e séance intensive tenue le 26 janvier 2026, tel que modifié.

AU-0672-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire général rappelle que lors de la dernière séance, plusieurs questions portaient sur le logiciel ACADEMIC, pour l'attribution des horaires et des locaux. Il

indique qu'il faudra attendre la fin du trimestre pour obtenir les informations. La communication des réponses à ce sujet est donc reportée à une séance ultérieure.

AU-0672-4 **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

AU-0672-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0672-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

2026-A0021-0672^e-968

Le recteur fait état des effets persistants de la Loi 29 sur la laïcité dans le réseau de l'éducation, qui compromet la poursuite des stages et l'insertion professionnelle de certaines étudiantes, notamment en sciences de l'éducation. Il souligne les démarches répétées de l'Université et du réseau universitaire québécois auprès des autorités concernées, qui n'ont, à ce jour, donné lieu à aucun assouplissement. La Faculté déploie des efforts exceptionnels afin de permettre à ces étudiantes de compléter leur formation à l'extérieur du réseau scolaire public québécois, entre autres par des placements hors Québec.

M. Jutras évoque également les difficultés liées aux changements au Programme de l'expérience québécoise (PEQ) et leurs impacts sur l'attractivité du Québec pour les étudiantes, étudiants et chercheurs internationaux. Il observe que les enjeux du PEQ, jadis principalement discutés dans les milieux universitaires, font désormais l'objet d'une attention élargie dans la société québécoise en raison de leurs effets humains concrets. Malgré cette mobilisation accrue, aucune orientation claire n'a encore été communiquée par les autorités provinciales. Le recteur indique par ailleurs que le budget québécois à venir ne laisse pas présager d'amélioration du sous-financement chronique des universités.

Abordant ensuite la scène fédérale, il souligne l'annonce de nouveaux investissements découlant d'une stratégie industrielle de défense visant à renforcer les capacités souveraines du Canada, dont une part substantielle sera consacrée à la recherche, en particulier par l'intermédiaire du Conseil national de recherches Canada. Il note que ces investissements, bien qu'ils ouvrent des perspectives de financement dans divers domaines à double usage, soulèvent aussi des enjeux institutionnels, notamment en matière de science ouverte, de participation étudiante, de recherche classifiée et de conditions applicables aux chercheurs internationaux. Une réflexion est en cours au vice-rectorat à la recherche et à l'innovation afin de baliser ces questions.

À ce titre, le recteur se réjouit de l'attribution récente à l'Université d'un financement de près de 30 M\$ du Fonds d'innovation de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), destiné au soutien d'infrastructures de recherche dans divers domaines. Il

souligne l'intensité des activités menées par le vice-rectorat à la recherche et à l'innovation, notamment dans le cadre des concours de chaires. Il rappelle que l'Université bénéficie d'un contingent d'environ 15 chaires Impact+, correspondant à une enveloppe de 15 M\$, attribuée en fonction de son volume de recherche. Sept candidatures ont été soumises dans le cadre de la première cohorte déposée en mars, et des affichages sont déjà en cours en vue de la seconde cohorte, prévue en juin. Il mentionne aussi le dépôt de quatre candidatures aux chaires d'excellence en recherche du Canada, laissant entrevoir l'arrivée possible de 11 chercheurs internationaux au sein de l'Université au cours des prochains mois.

M. Jutras mentionne en outre la collaboration entre le vice-rectorat à la recherche et à l'innovation et le vice-rectorat au communautaire, à l'international et aux Premiers Peuples, qui a permis l'élaboration d'un guide visant à appuyer l'intégration adéquate des dimensions relatives aux Premiers Peuples dans les demandes de financement.

Le recteur poursuit en soulignant plusieurs nouvelles positives sur le plan institutionnel. Il signale d'abord que l'Université figure de nouveau, en 2026, parmi les meilleurs employeurs pour la diversité au Canada.

Puis, il annonce l'avancement significatif du projet de campus délocalisé en médecine et en pharmacie dans la région des Laurentides. Les locaux, situés à proximité du CISSS des Laurentides, de l'hôpital de Saint-Jérôme et d'un groupe de médecine familiale universitaire, accueilleront une première cohorte en médecine à l'automne 2026, suivie d'une cohorte en pharmacie à l'automne 2027.

M. Jutras fait état des démarches récentes visant à renforcer les partenariats internationaux de l'Université, notamment avec des établissements français et belges. Il mentionne à cet égard sa participation à des rencontres tenues à Paris et à Bruxelles, ainsi que la remise d'un doctorat honoris causa à Françoise Barré-Sinoussi, scientifique de renommée internationale qui a codécouvert le VIH, lors d'une cérémonie tenue à l'Institut Pasteur, soulignant ainsi les liens durables établis par la Faculté de médecine avec cet institut de recherche de premier plan.

Pour terminer, le recteur signale plusieurs prix et distinctions récemment attribués. Il mentionne notamment cinq lauréates et lauréats des prix Étoiles 2026 : Kim Thúy, diplômée en traduction et en droit, récipiendaire de l'Ordre du mérite, Josée Darche, directrice générale de la Fondation Jean-Louis-Lévesque, qui a reçu le prix de l'engagement bénévole, ainsi qu'Angèle St-Pierre et Hugo Larochelle, reconnus pour leurs dons majeurs ayant permis la création de bourses et d'une chaire consacrée à l'IA appliquée aux questions climatiques et à la biodiversité. Le prix de la relève a pour sa part été attribué à Claudel Pétrin-Desrosiers pour sa contribution à la formation d'une nouvelle génération de professionnels sensibilisés aux enjeux climatiques et sanitaires.

M. Jutras applaudit également diverses distinctions académiques reçues par des membres du corps professoral, dont la médaille d'or de l'Association canadienne des

radiologistes décernée au Dr Gilles Soulez, professeur titulaire au Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire et chef du Département de radiologie et de médecine nucléaire du CHUM, de même que le prix Sayer Vision Research attribué à Mike Sapienza, professeur titulaire au Département d'ophtalmologie de la Faculté de médecine, une première pour un chercheur qui n'est pas américain. Il mentionne enfin l'élection de Yoshua Bengio à titre de coprésident du Panel scientifique international indépendant sur l'intelligence artificielle de l'ONU, aux côtés de Maria Ressa, lauréate du prix Nobel de la paix en 2021.

AU-0672-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Juliette De Maeyer, professeure agrégée au Département de communication de la FAS, informe l'Assemblée de l'adoption récente, par la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université, d'une résolution concernant l'utilisation des sondages d'appréciation étudiante de l'enseignement. Cette résolution stipule que ces sondages ne doivent plus constituer des outils déterminants dans les décisions relatives au recrutement, au renouvellement de contrat, à la permanence, à la promotion ou à la fin d'emploi du corps professoral. Elle précise que cette position s'appuie sur un consensus scientifique démontrant l'inefficacité de ces instruments pour évaluer la qualité de l'enseignement et l'existence de biais systémiques, notamment sexistes et racistes. Tout en reconnaissant la valeur de la rétroaction étudiante à des fins pédagogiques, la Fédération appelle à la mise en place de mécanismes alternatifs, équitables et scientifiquement fondés, visant l'amélioration réelle de l'enseignement et la protection du corps professoral contre les biais discriminatoires.

AU-0672-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

Stéphane Molotchnikoff, professeur titulaire au Département de sciences biologiques de la FAS, mentionne une information entendue récemment sur une chaîne radiophonique française évoquant l'instauration d'une semaine thématique consacrée au cerveau. S'inspirant de cette pratique, il suggère que l'Université pourrait envisager la mise en place d'une période thématique dédiée à une science ou à un champ de recherche, destinée à l'ensemble de la société québécoise. Une telle initiative permettrait, selon lui, de valoriser la mission universitaire, de renforcer le rayonnement institutionnel et de mieux faire connaître certaines disciplines, à l'image de ce qui se fait déjà en France.

Vincent Poitout, vice-recteur à la recherche et à l'innovation, accueille favorablement la suggestion, tout en soulignant qu'une telle initiative appelle une réflexion approfondie, notamment en raison de la pluralité des disciplines représentées au sein de l'Université et des enjeux liés au choix des thématiques. Il reconnaît l'intérêt de la suggestion, tout en précisant que ses modalités d'implantation demeurent à préciser, et indique prendre la suggestion en délibéré.

En lien avec la militarisation croissante dont nous sommes témoins dans l'actualité, Samir Saul, professeur titulaire au Département d'histoire de la FAS, s'interroge sur l'opportunité pour l'Université d'élaborer une politique institutionnelle en la matière. Il estime qu'une telle politique permettrait d'anticiper les enjeux éthiques et organisationnels associés à l'utilisation d'infrastructures universitaires et à la formation étudiante dans des domaines à potentiel militaire, afin de guider les décisions et d'éviter que l'institution ne se trouve ultérieurement confrontée à des situations problématiques ou à des recherches à caractère dangereux ou létal.

Le recteur indique qu'un travail est déjà amorcé en matière d'enjeux liés à la sécurité nationale, rappelant que les chercheuses et chercheurs de l'Université sont tenus de se conformer aux politiques institutionnelles en vigueur. Il mentionne qu'une réflexion similaire est actuellement menée au niveau fédéral, notamment par un comité national coprésidé par le chef de la direction du U15 et un membre du ministère de la Défense nationale, et que plusieurs modèles institutionnels existants, au Canada comme à l'international, servent de repères pour l'identification et l'évaluation des risques. M. Jutras souligne que, bien que la réflexion institutionnelle soit encore à un stade préliminaire, elle devra se poursuivre afin de répondre à des questions complexes dépassant la seule responsabilité individuelle des chercheurs, notamment en ce qui concerne la conclusion d'ententes avec des organismes liés à la défense ou l'éventuelle mise en place de cadres de recherche aux paramètres distincts de ceux de la recherche universitaire ouverte et transparente. Il précise que si les investissements annoncés à ce jour ciblent principalement les capacités militaires, le gouvernement fédéral a clairement exprimé son intention de s'appuyer, à certaines conditions, sur la recherche universitaire pour soutenir l'innovation dans ce domaine.

Jean-Sébastien Fallu, professeur agrégé à l'École de psychoéducation de la FAS, adresse une question au vice-recteur à l'administration et aux finances concernant les technologies de l'information (TI). Il fait état de difficultés récurrentes vécues personnellement, de même que rapportées par plusieurs collègues, relativement à l'accès aux services, à la qualité du soutien informatique, à la clarté des procédures à suivre en cas de problème technique et aux ressources disponibles. Il évoque notamment des situations où des enjeux concrets, tels que des problèmes de synchronisation, d'authentification ou de remplacement d'équipement défectueux, n'ont pas trouvé de solution adéquate auprès des TI. Il souligne que les outils informatiques étant essentiels au travail universitaire, ces difficultés lui paraissent inacceptables pour une institution de cette envergure et donnent l'impression d'un système fragmenté, où les responsabilités sont floues et où l'accès à des solutions efficaces demeure laborieux. M. Fallu demande donc au vice-recteur si l'Université est consciente de ces problèmes récurrents dans le soutien TI et si elle envisage de prendre des mesures réelles pour améliorer concrètement la qualité, la coordination, et les ressources du service offert particulièrement aux professeurs, mais aussi au reste de la communauté universitaire.

Le vice-recteur à l'administration et aux finances indique ne pas disposer d'informations suffisantes pour se prononcer et invite M. Fallu à lui transmettre des exemples précis, afin qu'ils soient examinés avec la direction des technologies de l'information. Il ajoute

que si des réponses inadéquates sont effectivement fournies par les services de soutien, cela révèle un dysfonctionnement qui mérite d'être analysé. M. Fallu affirme avoir exposé des faits concrets, qu'il estime suffisants pour illustrer la situation. Le vice-recteur mentionne que pour pouvoir intervenir efficacement, des informations précises sont nécessaires quant aux circonstances, aux personnes ou aux services concernés, indiquant que des commentaires de portée générale ne permettent pas d'identifier les sources du problème, ni d'apporter des correctifs. Il invite M. Fallu à transmettre des faits détaillés afin qu'un suivi adéquat puisse être assuré.

Mme De Maeyer revient sur les chaires Impact+ évoquées par le recteur dans son rapport et sollicite des éclaircissements quant aux implications financières de ces recrutements. Rappelant que ceux-ci ne s'ajouteraient pas aux cibles prévues sur le plan des effectifs, mais s'y substitueraient, elle souhaite mieux comprendre les conséquences de cette substitution, particulièrement en ce qui concerne l'allocation des ressources financières. Elle s'interroge en particulier sur l'utilisation des fonds associés aux chaires, le financement des salaires des personnes recrutées, l'application éventuelle de frais indirects de recherche, ainsi que les enjeux liés à la pérennisation de ces postes. Elle demande également des précisions quant aux modalités d'intégration des nouvelles personnes recrutées, notamment celles provenant de l'international, et aux mesures de soutien envisagées afin de tenir compte de la période d'adaptation requise et de l'impact potentiel sur la charge de travail des collègues.

Le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales, François Courchesne, précise que la mise en œuvre des chaires Impact+ comporte plusieurs composantes. Il indique d'abord que ces recrutements ne se traduisent pas automatiquement par une augmentation nette du nombre de postes, leur intégration relevant principalement de la planification et des décisions budgétaires facultaires. Il souligne que les fonds associés aux chaires constituent avant tout des fonds de recherche substantiels, dont l'objet principal n'est pas le financement des salaires professoraux, bien qu'une contribution salariale temporaire puisse être permise durant une période limitée. Il insiste sur le fait que cette initiative ne vise aucunement à générer des économies sur les salaires professoraux. Il ajoute que les personnes recrutées seront pleinement appelées à assumer l'ensemble des composantes de la tâche professorale, notamment l'enseignement, l'encadrement et les activités de recherche et de rayonnement, à un niveau élevé. Il précise enfin que le rééquilibrage éventuel au sein des unités se fera dans le cadre du processus d'intégration, de manière à respecter les charges déjà assumées par les collègues.

Audrey Laplante, professeure agrégée à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de la FAS, soulève une problématique relative au soutien technique offert par l'équipe Studium. Elle fait état d'interruptions d'accès à la plateforme survenues durant la période des Fêtes, rendant impossibles la correction des travaux et la préparation des cours par le corps professoral et les personnes chargées de cours. Tout en reconnaissant que cette période est traditionnellement associée aux congés, elle souligne que ces moments correspondent néanmoins à des phases critiques d'activités académiques, notamment la correction des cours du trimestre d'automne et la préparation des cours d'hiver. Elle s'interroge

en conséquence sur la possibilité de prévoir un service minimal de garde permettant d'intervenir en cas de problème imprévu lors de ces périodes sensibles.

La vice-rectrice principale et vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois, prend acte des difficultés signalées et mentionne qu'une absence ponctuelle au sein du Centre de pédagogie universitaire (CPU) a pu affecter temporairement la qualité du service, précisant que la situation a, depuis, été rétablie. Elle rappelle l'importance du soutien offert au corps professoral, notamment durant les périodes de congés servant à la conception des cours, et s'engage à en discuter avec la direction du CPU, afin de prévenir la récurrence de tels problèmes, invitant les membres de l'Assemblée à lui signaler tout nouvel incident.

AU-0672-7 **MOBILITÉ ÉTUDIANTE ET ACCUEIL DES NOUVEAUX
PROFESSEUR(E)S DE L'INTERNATIONAL**

2026-A0021-0672^e-969

À l'invitation de la présidente des délibérations, la vice-rectrice au communautaire, à l'international et aux Premiers Peuples, Valérie Amiraux, présente un rapport sur la Mobilité étudiante et l'accueil des nouveaux professeur(e)s de l'international, consigné au document 2026-A0021-0672^e-969. Elle est accompagnée de Virginie Allard-Caméus, directrice générale d'UdeM international.

Frédéric Yvon, professeur agrégé au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation, remercie les présentatrices pour la qualité de leurs exposés et témoigne de l'excellence de l'accompagnement offert, dont il a personnellement bénéficié lors de son intégration à l'Université. Il s'interroge sur les déséquilibres observés entre établissements partenaires. À la lumière de son expérience dans une université suisse, il évoque le caractère particulièrement attractif de l'Université, rappelant que certains programmes jouissent d'une forte reconnaissance et attirent un nombre important d'étudiantes et d'étudiants internationaux. Il suggère que cette attractivité et la valeur ajoutée perçue pourraient contribuer aux déséquilibres constatés, l'Université accueillant davantage d'étudiantes et d'étudiants qu'elle n'en envoie vers certains établissements partenaires. Il s'interroge ainsi sur la mesure dans laquelle ce positionnement d'excellence institutionnelle pourrait expliquer, au moins en partie, les écarts observés.

Mme Amiraux convient de la pertinence des observations formulées et reconnaît que dans plusieurs disciplines, notamment en éducation, en sciences infirmières et en santé, les formations offertes au Québec se distinguent par une forte valorisation des apprentissages pratiques. Elle souligne que cette organisation pédagogique, fondée sur une intégration précoce à la pratique, contribue à l'attractivité des programmes, tant en formation qu'en recherche, auprès des étudiantes et étudiants internationaux. Elle estime toutefois que cette situation relève davantage de différences structurelles dans les modèles de formation que d'une

hiérarchisation en termes de qualité. Elle mentionne que divers établissements, au Québec comme à l'international, ont mis en place des stratégies pour gérer les déséquilibres observés, telles que des mesures de compensation financière ou encore des mécanismes de contingentement. Elle indique qu'aucune solution unique ne s'impose, mais souligne l'importance de poursuivre le dialogue avec les facultés afin de promouvoir la mobilité étudiante, l'expérience internationale constituant un apport complémentaire essentiel à la formation universitaire.

Dans le prolongement de l'échange précédent, Julie Lavoie, professeure titulaire à l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique de la Faculté de médecine, soulève la question de la durée des études. Elle rappelle les difficultés rencontrées par les étudiantes et étudiants pour trouver des stages à l'international qui s'articulent étroitement avec leurs projets de recherche sans allonger leur parcours. Tout en reconnaissant les bénéfices importants de ces expériences sur le plan de la formation, elle souligne que celles-ci entraînent fréquemment une prolongation de la durée des études, ce qui constitue un enjeu significatif.

Mme Amiraux partage les préoccupations exprimées et souligne que la mobilité internationale sous la forme classique de séjours crédités de longue durée n'est pas nécessairement adaptée à toutes les disciplines. Elle indique qu'il convient plutôt d'explorer des formes de mobilité plus souples et de plus courte durée, qui ne s'inscrivent pas nécessairement dans le cadre des programmes et peuvent requérir des modes de financement distincts. Elle rappelle que des aménagements individualisés sont possibles lorsque les conditions et la motivation des étudiantes et étudiants le permettent, et précise que l'approche privilégiée par UdeM international repose davantage sur un accompagnement personnalisé que sur des solutions uniformes.

M. Lippé souligne que dans certains domaines, notamment en sciences biomédicales, la mobilité internationale peut constituer un levier pour l'acquisition de nouvelles techniques susceptibles d'accélérer l'avancement des projets de recherche. Il remercie de plus les présentatrices pour la qualité de leur travail et salue les efforts déployés, tant en matière de mobilité étudiante que d'accueil du personnel international, notant l'amélioration notable des pratiques institutionnelles en ce domaine. Il s'enquiert par ailleurs de l'admissibilité aux bourses Mitacs pour les personnes accueillies de l'extérieur, dans le contexte où la participation d'un partenaire de l'industrie n'est plus requise. Mme Amiraux confirme que cela fonctionne dans les deux sens.

M. Saul observe une augmentation marquée des demandes d'étudiants français, qu'il attribue non seulement à l'attractivité des programmes offerts, mais aussi à l'évolution défavorable des conditions de formation et des perspectives en Europe. Il invite en outre à interpréter avec prudence certaines statistiques de mobilité, plusieurs séjours consistant en des séjours de recherche susceptibles d'être comptabilisés différemment.

Mme Amiraux rappelle que ces dynamiques s'inscrivent dans un contexte plus large, marqué par la transformation du marché de l'enseignement supérieur et l'augmentation

des frais de scolarité en Europe, ce qui renforce l'attractivité de l'Université comme institution francophone offrant un environnement de recherche et de vie étudiante distinctif. Elle précise que les catégories utilisées en matière de mobilité internationale reposent sur une nomenclature rigoureuse distinguant notamment les échanges, les séjours de formation crédités, les stages et les séjours de recherche, ces derniers étant uniquement comptabilisés lorsqu'ils font l'objet d'un financement déclaré. Elle indique que des efforts sont déployés pour mieux soutenir et documenter les séjours de recherche, en particulier au premier cycle.

Mme Guay souligne qu'au-delà des facteurs déjà évoqués pour expliquer l'attractivité de l'institution, notamment les cours pratiques et le contexte européen, les témoignages reçus d'étudiants font également ressortir un autre élément important : la proximité des enseignants avec les étudiants. Elle note aussi l'appréciation marquée de la qualité des pratiques pédagogiques et indique que ces aspects constituent un atout significatif de l'offre de formation de l'Université.

Mme Amiraux reconnaît la pertinence du point soulevé et confirme que dans les évaluations des séjours à l'Université, les étudiants soulignent de manière récurrente l'accessibilité et la disponibilité des enseignants, l'existence d'heures de présence, les possibilités de rétroaction individualisée, ainsi que les dispositifs d'accompagnement pédagogique propres aux différentes disciplines. Elle précise que ces pratiques, largement valorisées, contribuent à l'attractivité de l'Université, notamment pour les étudiants français, qui y voient des conditions pédagogiques favorables au maintien de notes académiques élevées, comparativement à des contextes où prévaut une culture plus hiérarchisée. Elle souligne l'importance de préserver et de valoriser ces atouts, tout en tenant compte du fait que certaines universités européennes offrent désormais des approches similaires. Elle indique que les ententes de mobilité doivent reposer sur une connaissance approfondie des partenaires, fondée entre autres sur l'expérience des étudiants, et plaide pour un ciblage plus rigoureux des établissements afin d'assurer des conditions d'accueil et d'accompagnement adéquates.

Alexandre Prat, professeur titulaire au Département de neurosciences de la Faculté de médecine, demande si un portrait comparable à celui des étudiants sortants pourrait être présenté pour les étudiants internationaux entrants. Il signale la forte pression exercée par les nombreuses sollicitations qu'il reçoit d'étudiants étrangers, provenant principalement de France, de Belgique et de Suisse, qui souhaitent intégrer les laboratoires et les programmes de formation, particulièrement à la maîtrise, ainsi qu'en formation médicale.

La vice-rectrice invite M. Prat à communiquer directement avec son équipe afin d'examiner les situations au cas par cas. Elle précise que cette approche s'inscrit dans la philosophie d'UdeM international, fondée sur la personnalisation et l'accompagnement, qui s'adresse également aux professeurs souhaitant internationaliser leurs activités.

Mme Amiraux conclut ses propos en remerciant les membres pour leurs interventions et prend acte de l'appréciation exprimée à l'égard d'UdeM international, en soulignant le travail important ayant conduit aux résultats actuels.

AU-0672-8 **CALENDRIER DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE POUR
L'ANNÉE 2026-2027 : RECOMMANDATION DU COMITÉ DE
L'ORDRE DU JOUR**

2026-A0021-0672^e-967

Le secrétaire général présente la recommandation du Comité de l'ordre du jour concernant le calendrier des séances de l'Assemblée pour l'année 2026-2027.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le calendrier de ses séances pour l'année 2026-2027, conformément au document 2026-A0021-0672^e-967 déposé aux archives.

AU-0672-9 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 20 avril 2026, à 14 heures.

AU-0672-10 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h.

Ce procès-verbal a été rédigé par la conseillère en gouvernance, assistée par l'intelligence artificielle.

La présidente,

Le secrétaire général,

Pascale Lefrançois

Alexandre Chabot

Adopté le 20 avril 2026, délibération AU-0673-2